



**CONSEIL COMMUNAL
CHESEREX**

Procès-verbal de la séance du conseil communal du 20 juin 2019

Le Président du conseil, Jean-René Lepezel, souhaite la bienvenue aux conseillers et déclare la séance ouverte. Tout d'abord, le Président demande à l'assemblée de se lever et de respecter une minute de silence afin d'honorer la mémoire de notre collègue Jean-Robert Küffer, Conseiller, qui nous a quittés le 31 mars dernier.

La secrétaire passe à l'appel :

Membres présents : 32
Membres excusés : 7
Membres absents : 1
Total membres : 40

Le quorum est atteint et la séance est déclarée ouverte.

Ordre du jour

1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2019
2. Assermentations de nouveaux conseillers
3. Nominations statutaires
4. Communications du bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis 30/2019 : Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2018
7. Préavis 31/2019 : Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2018
8. Préavis 32/2019 : Rénovation, sécurisation et aménagement paysager de la place de jeux pour enfants
9. Rapport des délégués aux associations intercommunales
10. Divers.

1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2019

Les corrections suivantes sont apportées :

- En p. 5 le crédit de l'AEE est de CHF 136'000.-.
- Dans le rapport de l'AIAB, il s'agit de la commission des finances et non de la commission de gestion.
- La question est posée sur l'appellation de Madame la Préfet ou le Préfet. La Municipalité confirme qu'elle se nomme bien Madame LE préfet.

Le procès-verbal avec ses corrections est approuvé à l'unanimité.

2. Assermentation de nouveaux conseillers

Jean-René Lepezel, Président, demande à Anselme Mazzolini et à David Chambovey de venir devant l'assemblée pour être assermentés. L'assemblée se lève pour entendre la lecture de l'article 6 « Assermentation » et la promesse des deux nouveaux conseillers.

Jean-René Lepezel informe l'assemblée qu'il ne reste plus qu'une seule personne en tant que « viennent ensuite » jusqu'à la fin de la législature.

3. Nominations statutaires

Election du président :

Jean-René Lepezel se représente. François Mathey, vice-président, demande à l'assemblée si d'autres candidats se présentent. Ce n'est pas le cas. Jean-René Lepezel est réélu à la majorité absolue moins une abstention.

Election du vice-président :

François Mathey se représente. Jean-René Lepezel, président, demande s'il y a d'autres candidats. Ce n'est pas le cas. François Mathey est réélu vice-président par applaudissements.

Election des scrutateurs :

Danièle Herren et Claude Chapuis Aeschlimann se représentent comme scrutateurs. Il n'y a pas d'autres candidats. Elles sont donc réélues par applaudissements.

Stéphanie Barrat et Christian Piaget, scrutateurs suppléants, se représentent. Il n'y a pas d'autres candidats. Ils sont réélus par applaudissements.

Pascale Ferrari et Pascal Gautier sont vice-suppléants. Pascale Ferrari se représente. Par ailleurs, Pascal Gautier est absent à ce jour et n'a pas donné ses instructions. Un autre candidat doit être élu. Monsieur Tucker Brabec se porte volontaire. Il n'y a pas d'autres candidats. Pascale Ferrari et Tucker Brabec sont élus par applaudissements.

Election de la commission de gestion :

La commission de gestion se représente comme telle. Il n'y a pas d'autres candidats. Francis Baud, Nicolas Schwab, Alexandre Rigamonti et Heinz Maurer sont réélus par applaudissements.

Election de la commission des finances :

La commission des finances se représente comme telle. Il n'y a pas d'autres candidats. Jean-François Burkhalter, Hervé Matthey-Junod, Christian Piaget et Philippe Widmer sont réélus par applaudissements.

Election d'un nouveau membre de la commission de recours en matière d'impôts

Monsieur Alexandre Bory propose Monsieur Alexandre Ansermet. Celui-ci accepte. Il n'y a pas d'autres candidats. Monsieur Alexandre Ansermet est élu par applaudissements.

Election d'un représentant à la SIECGE

Monsieur Anselme Mazzolini se propose. Il n'y a pas d'autres candidats, Monsieur Anselme Mazzolini est élu par applaudissements.

4. Communications du bureau

Jean-René Lepezel, Président :

- Remercie le bureau pour sa présence aux élections du 18 mai ainsi qu'aux élections complémentaires au Conseil d'Etat vaudois du 17 mars.
- Le 20 octobre auront lieu les élections fédérales : nous aurons besoin d'aide. Le Président convoque d'ores et déjà le bureau, les scrutateurs suppléants et vice-suppléants. Il demande également aux conseillers souhaitant apporter leur aide de bien vouloir s'inscrire auprès du Président ou de la secrétaire. Nous donnons la préférence aux conseillers, mais si nous n'avons pas assez de monde, l'appel sera fait auprès des habitants de Chésereux.
- La commission de recours en matière d'impôts a siégé au mois de mai. Il s'agissait du cas d'un habitant faisant recours par rapport à la taxe forfaitaire des déchets.
- Lecture est donnée d'un courriel du 23 avril 2019 d'un conseiller de Mies adressé à plusieurs conseils communaux ou généraux :

«Je me permets de vous écrire pour vous informer que le Conseil communal de Mies a voté une résolution dont le but est de maintenir une certaine pression sur nos autorités cantonales. L'intérêt d'une telle démarche sera d'autant plus grand si le nombre de conseils communaux vont dans le même sens. Je vous invite à réfléchir sur la démarche initiée par le Conseil de Crans près Céligny . Pour vous aider si besoin est, je vous joins le texte voté par notre conseil. Si vous adhérez à l'idée et que votre conseil approuve une telle démarche, il serait souhaitable de grouper les envois. Nous retenons notre courriel jusqu'à l'automne en attendant que d'autres fassent éventuellement de même. Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien me prêter. Je reste à votre disposition. Avec mes meilleures salutations. Signé : J.L. Philippin, Président

du Conseil communal de Mies. » Ce courriel a été transmis aux présidents de la commission de gestion et des finances compte tenu de leur implication directe dans ce débat.

- Philippe Widmer, Conseiller, a pris connaissance de ce courriel et nous résume ainsi la demande qui y est faite : Le fonds de la démarche est de se plaindre de la répartition des charges entre le Canton et les communes (système péréquatif). Le but de la péréquation était d'être une alternative à un taux d'impôts uniforme pour les communes. Il ne faut pas mélanger la péréquation directe et indirecte. La péréquation directe (fonds) ne concerne que les communes. Elle n'est pas tellement douloureuse. Or, la péréquation indirecte est la répartition de la facture sociale sur la base de la péréquation. La facture sociale atteint bientôt 2 milliards. Tout le monde se plaint ! Elle est douloureuse, car elle pénalise les communes dans leur budget et oblige certaines à monter leur taux d'impôts.

Il a été dit qu'en 2019 la péréquation serait analysée à nouveau : les partenaires sont l'Union des communes vaudoises et l'Association des communes vaudoises et le travail a débuté. Mies a réagi car il avait reçu un gros contribuable. La prochaine péréquation devrait être plus claire et plus égalitaire. La question à se poser : est-ce vraiment notre rôle en tant que Conseil communal de se plaindre. Il vaut mieux attendre et réagir au bon moment. En résumé, Philippe Widmer, Conseiller, estime que cette démarche est maladroite.

5. Communications de la Municipalité

Monique Locatelli, Syndique :

- Madame la Syndique présente un tableau sur lequel figurent la situation des liquidités et des dépenses importantes à venir.

Les estimations des liquidités : il manquerait environ CHF 68.000.-. Mais les comptes bancaires peuvent compenser ce manque. Il va falloir anticiper les impôts à recevoir pendant l'année. Comme comparaison, nous avons reçu CHF 4'005'000.- d'impôts. En 2018 nous avons reçu globalement CHF 600'000.- de plus. Les perceptions fiscales arriérées sont en train d'être réglées. Ce matin, nous avons reçu du Canton, en vertu de la convention Etat-Communes la part des 50 millions liée à la RIE III soit CHF 160.195.- mais ce montant sera ajouté sur le tableau des rendements des impôts et donc soumis à la péréquation.

- L'entretien des chemins AF est prévu entre 2019 et 2021.
- Une soirée d'accueil des nouveaux habitants et des habitants de longue date du village a eu lieu le 9 mai. Ce fut une soirée très conviviale. Des présentations artistiques ont entrecoupé la soirée.
- Les 25-26 mai eut lieu le Master cantonal de gymnastique des agrès féminins de l'Ouest Vaudois qui a réuni 200 jeunes gymnastes. Succès assuré.
- La période caniculaire approchant, des contacts seront pris avec les personnes seules pour s'assurer de leur bien-être.
- Durant la fête de la musique, l'abbaye ouvre ses portes pour 4 concerts gratuits.

Patrick Barras, Municipal :

- Depuis 2019 il n'y aura plus d'impôts perçus sur les lotos et tombolas.
- Le 3-4 mai a eu lieu le concours des Sapeurs-Pompiers (650 participants en tout) qui a remporté un grand succès. Ce fut une excellente carte de visite pour nous. Patrick Barras profite de remercier le comité pour son remarquable travail. Seule ombre au tableau fut l'incendie qui s'est déclaré pendant le concours à Chéserex. Les sapeurs-pompiers de garde ont pu rapidement intervenir. Jean-René Lepezel, Président, ajoute qu'il a été impressionné – comme d'autres conseillers – par les efforts réalisés par notre Municipal, pour aider les victimes et leur retrouver rapidement un logement adéquat.
- Une manifestation « Racer La Côte » aura lieu sur la route de Crassier les 14-15 septembre. Cette manifestation est liée à une grande fête autour de la Moto avec des concerts, des stands de boissons, etc.
- Sur le nord du village 8 hectares de chanvre (teneur de 1 % de THC, autorisée par la loi) ont été plantés. Des soucis se posent avec la floraison, car l'odeur est très forte. La situation n'a pas échappé à la Municipalité, à la police et au Canton.
- La Municipalité a reçu le permis de construire pour le chemin piétonnier. Les travaux pourront démarrer.

Yvan Laurent, Municipal :

- Le Bo Resto fonctionne depuis une année scolaire déjà. Dans les statistiques on remarque qu'il y a davantage de livraisons aux crèches que de productions pour les enfants de Borex-Crassier.
- Le 23 avril la bibliothèque scolaire a ouvert ses portes. Suite à un licenciement et un départ, du personnel est recherché pour la rentrée scolaire.
- Au début il était envisagé de faire une bibliothèque scolaire et à l'étage une bibliothèque publique. Mais la bibliothèque publique a été refusée par l'AIAB. A voir ce qu'il adviendra du volume vide !
- La bibliothèque publique de Chésereux est maintenue. La commune souhaite garder cette offre pour le public.
- La buvette de la piscine sera définitivement fermée fin juillet. Il n'y a pas assez de clientèle. Il a été décidé de ne plus mettre de gérance mais des automates.
- Les Services Industriels de Nyon ont fait un nettoyage des communs. Ils sont bien entretenus.
- Nous n'avons pas assez d'eau de source et nous achetons à la SAPAN (Société Anonyme pour le Pompage et l'Adduction d'eau pour la région de Nyon). Au fil des ans, la sécheresse aidant les sources produisent moins d'eau.

Pascal Steimer, Municipal :

- Il y a à nouveau des travaux sur la route de la Poste, les cunettes bougent à cause des passages des camions et bus scolaires. Il y a environ 4 ans la Municipalité proposait une réfection complète des bords de la route, mais ce préavis n'avait pas été accepté. Nous devons donc remettre la place en état ponctuellement et régulièrement !
- Nous procédons par étape à la réfection des égouts, en passant une caméra pour détecter les problèmes et l'année suivante, les corriger. Ce plan d'action est bien suivi.
- Parallèlement au travail dans le secteur public, nous faisons une campagne chez les particuliers pour s'assurer que les EC et les EU (Eaux Claires et Eaux Usées) sont en règle quitte à demander une mise en conformité.

6. Préavis 30/2019 Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2018

Francis Baud, Conseiller, rapporte pour la commission de gestion.

La discussion est ouverte

Monique Locatelli, Syndique, apporte quelques précisions en réponse au rapport.

- En p. 3 il est mentionné la perte liée à la gestion des cartes journalières. Il faut savoir que cette perte est répartie entre toutes les communes concernées. Cela ne doit donc pas être considéré comme une perte mais comme un service à la population.
- Les frais de la piscine ont augmenté : nous connaissons tous les déboires subis, réparations du toit suite à un orage violent, inondations dans les sous-sols, etc.
- Cotisations au Conseil Régional : elles ne s'élèvent pas à CHF 34'484.- mais à 24'380.-. Les autres frais qui sont englobés dans ce compte sont des contributions aux études sur les réseaux écologiques du corridor biologique pour CHF 6469.- et une part à l'étude de la STEP pour CHF 1588.-
- Charges de fonctionnement : la question de supprimer internet dans cette salle a été discutée. Mais nous estimons que c'est un service pour les sociétés et également pour les conseillers qui, ayant reçu les documents par mail, pourraient alors utiliser leurs portables directement durant les séances.
- Réceptions et manifestations : il est fait mention des coûts des repas de fin d'année 2018. Le repas pour les conseillers ainsi que le repas pour la Municipalité ont tous deux eu lieu aux Platanes. Le repas pour les conseillers (40 personnes) s'est élevé à CHF 3950.-. Au repas de la Municipalité participent également les employés administratifs et les employés sur le terrain ainsi que leur conjoint (il s'agit de 28 personnes au lieu de 15). Chésereux fait partie des communes qui sont intronisées au Guillon au Château de Chillon et comme commune membre il est de coutume de participer une fois par année à la fête du Gillon. Depuis 3 ans il n'y a pas eu de telle sortie ! Des billets pour la Fête des Vignerons ont été achetés en 2018 pour 2019. Ces sorties, de la part des autorités cantonales ou communales peuvent être considérées comme un petit bonus ou 13^e salaire. Le but de ces sorties est de resserrer les liens dans l'équipe !

La discussion est ouverte mais pas demandée.

Vote : le préavis 30/2019 est accepté à l'unanimité.

7. Préavis 31/2019 : Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2018

Comme il est de coutume, Jean-René Lepezzel, Président, demande à l'assemblée de se lever pour honorer les personnes décédées en 2018. Il poursuit en demandant à la Municipalité si elle désire intervenir sur ce préavis. Ce n'est pas le cas.

Nicolas Schwab, Conseiller, rapporte pour la commission de gestion.

Monique Locatelli, Syndique, ajoute une précision concernant le droit de superficie liant notre commune à l'AIAB en relation au site de la piscine. Pour dissoudre ou se défaire d'un engagement, l'AIAB doit avoir l'accord de 8 communes au minimum. Une convention ne peut pas être abolie si facilement. Nous ne ferons pas un nouveau droit de superficie : il est fait et déposé.

La discussion est ouverte.

Michel Lüscher, Conseiller, précise qu'en p. 12, le propriétaire du terrain n'est pas Pierre-Alain Frossard mais lui-même, qui loue la parcelle à la famille Dugrandpraz.

Nicolas Schwab revient sur la convention qui lie la commune à l'AIAB. On pourrait imaginer que l'AIAB n'a pas forcément envie de réinvestir de l'argent dans 20 ans. Il se peut qu'elle doive faire face à des soucis économiques à ce moment-là. Chésereux devra alors racheter le bâtiment à sa valeur. (5 millions initiaux plus une deuxième fois sa valeur !)

Monique Locatelli, Syndique, rappelle que la piscine a été faite pour les enfants, les adultes et les clubs. Elle fait partie des bâtiments de l'AIAB et un changement de statut devra être décidé par les 8 communes.

Thérèse Luscher, Conseillère, demande si une suite a été donnée à la discussion avec Swisscom pour se débarrasser de la cabine téléphonique et considérer une meilleure couverture de réseau.

Patrick Barras, Municipal, répond que Swisscom veut démanteler toutes ses cabines téléphoniques mais la Municipalité estime que, même si elle est peu utilisée, cette cabine est indispensable pour les urgences. Swisscom a fait des propositions : entre autres un avant-projet visant à placer un mât sur le toit de la piscine. Ce projet est sorti en même temps que la polémique sur la 5G et le fait que cette antenne serait placée près d'une école n'a pas aidé.

Jean-François Burkhalter, Conseiller, dit que la couverture est mauvaise et se demande pourquoi Swisscom s'obstine à ne pas vouloir mettre une antenne.

Patrick Barras, Municipal, ajoute que Swisscom est venu prendre des mesures. Les ondes ne sont efficaces ni trop près ni trop loin de l'antenne. Swisscom a essayé de rajouter de la puissance à l'antenne existante. Nous sommes ici confrontés à un autre problème : la proximité avec la France. Swisscom a déterminé que le meilleur point se situe vers la ZUP, et sur le bâtiment de la piscine.

Vote : le préavis No 31 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis 32/2019 : Rénovation, sécurisation et aménagement paysager de la place de jeux pour enfants

Pascal Steimer, Municipal, commente le projet. Celui-ci a débuté car il y avait un problème de sécurité et il a été décidé d'enlever simplement les jeux usés et concernés par ce problème. Mais il s'avère qu'un remodelage est nécessaire. Il y aura donc des nouveaux jeux, une légère élévation du terrain pour départager les zones pour les tout petits et les plus grands et des nouvelles plantations. Le sol sera composé de copeaux plutôt que de plaques.

Thérèse Lüscher, Conseillère, rapporte pour la commission ad hoc.

Philippe Widmer, Conseiller, rapporte pour la commission des finances.

La discussion est ouverte.

Christian Piaget, Conseiller, propose que soit notée dans le rapport notre reconnaissance pour le généreux donateur.

François Mathey, Conseiller, demande si le projet commencera tout de suite. Il est d'avis qu'il faut attendre.

Pascal Steimer, Municipal, répond que la place de jeux est utilisée maintenant et que ce serait dommage de priver les enfants en commençant les travaux en été. D'autre part, si la végétation doit être déplacée et que des travaux de terrassement doivent être effectués, il vaut mieux attendre les mois d'automne pour permettre au terrain de se stabiliser pendant l'hiver.

Vote : le préavis No 32/2019 est accepté à l'unanimité.

9. Rapport des délégués aux associations intercommunales

AEE (Association Enfance et Ecole) : Nicolas Schwab

Nicolas Schwab, Conseiller, résume les finances de l'AEE, association qu'il a appris à mieux connaître en étant membre de la commission de gestion. Le 1^{er} mai la séance était dédiée à la validation des comptes 2018.

Les principales charges de l'AEE sont réparties ainsi :

- CHF 4,2 millions location de salles de classes, salles de gym et charges associées aux 9 communes. Par exemple, Chéserex reçoit kCHF 240 pour l'école et kCHF 170 pour la salle de sport.
- CHF 1,5 millions pour les transports scolaires (8 bus répartis entre 2 entreprises)
- Les coûts du réseau Asse et Boiron (Crèches, UAPE, parascolaire et Accueil en milieu familial) d'un montant de CHF 1,3 millions correspondent aux charges non couvertes par la participation des parents ou par le Canton.

La commission de gestion a relevé plusieurs points dans son rapport :

- que le budget de l'AEE est généralement prudent et se montre supérieur aux comptes.
- que le taux de remplissage de la crèche de la Galiote à Eysins se monte à 81 % alors que celui des Papillons à Crassier est de 58 %. Ces taux sont en baisse depuis l'introduction de la nouvelle grille tarifaire subventionnant davantage les familles à faible revenu mais décourageant les familles à haut revenu : des actions sont entreprises pour augmenter ces taux à la prochaine rentrée.
- que les diminutions des charges par rapport au budget et aux années précédentes sont notamment dues à la diminution du nombre de transports suite à l'introduction de l'horaire continu pour les élèves de 7P à 11S et à la non facturation par l'AIAB de la location de la piscine durant son arrêt suite aux inondations.
- En revanche, les augmentations de charges par rapport au budget et aux précédentes années sont dues à un accroissement du personnel (accueil du matin en UAPE, augmentation du taux de la bibliothécaire) à la diminution de la participation des parents pour les crèches et à un remboursement de kCHF 200.- à la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants) pour un trop-perçu en 2017.
- Résumé des graphiques présentés : Collaborateurs éducatifs : 33.9 ETP, 68 places en crèches, 216 places à midi, 8765 habitants/996 élèves, bus scolaire : coût moyen CHF 3107.- par élève/CHF 373.- par habitant, réseau (crèches, parascolaire) CHF 633.- par élève/CHF 72.- par habitant.

AIAB : Association Intercommunale Asse et Boiron : François Mathey

- Le dernier conseil a eu lieu le 27 mars et a débuté avec la présentation par la syndique de Gingins du projet sportif. Les installations sportives existantes sont plutôt restreintes vu le nombre de sportifs de la région. Il s'agira d'agrandir les terrains et d'y ajouter un bâtiment multisports. Gingins financera pour moitié et l'autre moitié est recherchée ailleurs.
- Le Bo Resto a connu quelques soucis de jeunesse (chauffage et eau chaude). Il s'avère que le bâtiment coûte plus que prévu.
- Pour la piscine il a fallu remplacer des filtres : CHF 650.000.- répartis entre les 9 communes.
- La réfection de la toiture de la salle de gym a coûté moins cher que prévu.
- Le préavis sur les comptes a été approuvé.
- L'actif de l'AIAB (CHF 36,5 millions) représente tous les sites de Borex Crassier, la nouvelle cantine scolaire et la bibliothèque, le terrain de sport et surtout la piscine.

Région-Nyon : Pascal Ansermet

- N'a pas pu participer – ni son collègue – à la séance du 2 mai dernier et ne peut pas participer à la séance qui a lieu ce soir.

SDIS : Alexandre Bory et Patrick Barras

- Les comptes sont positifs pour la 5^e année consécutive, d'où un reversement aux 18 communes concernées.
- Invite les conseillers à se rendre sur le site SDIS Nyon-Dole pour y trouver le rapport de la gestion : c'est un document très explicite et détaillé.

SIECGE : Jacques Ansermet

- L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le jeudi 13 juin à Chésereux : 2 préavis étaient discutés.
- 1. La gestion de l'année 2018, avec un résultat final équilibré qui permet d'alimenter le fonds de renouvellement d'environ CHF 80.000.-. Cette bonne surprise est en relation avec une taxe unique de raccordement de CHF 142.000.- dans le secteur de Terre-Bonne à Eysins. Le préavis a été accepté.
- 2. Une demande de crédit de CHF 99.000.- relatif à l'étude destinée au financement du projet de recaptage de la source de la Florettaz à Chésereux. Les divers travaux et investigations de ces dernières années ont permis de mieux cerner l'aquifère de la source actuelle et mettre à jour une nouvelle source en eaux. Cette demande de crédit a pour objectif de financer les phases d'avant-projet, légalisation et mise en soumission nécessaires à la réalisation du projet de recaptage de la source de la Florettaz. Le préavis a été accepté.
- Information d'exploitation en 2018 : la quantité des précipitations cumulées en 2018 s'élève à 933 mm, ce qui correspond à la moyenne. Mais la fin de l'année 2017 fut sèche. Ainsi en 2018, les sources n'ont participé qu'à hauteur de 20% de la consommation. Les apports de la SAPAN (Société Anonyme pour le Pompage et l'Adduction d'eau pour la région de Nyon) se sont révélés très élevés (80%)

10. Divers

Patrick Addor, Conseiller, demande s'il faut s'attendre à ce que Swisscom installe la fibre optique, non les émetteurs mais chez les privés.

Patrick Barras, Municipal, répond que Swisscom avait des lignes il y a quelques années dans la commune à frais partagés Commune/Swisscom. Ils ont revendus ce réseau à TRN qui en a fait le réseau internet qui alimente la commune. Puis Swisscom est revenu à la Municipalité disant qu'ils allaient alimenter une partie du village et que la Commune devait payer le reste. La Municipalité a refusé cette proposition. Patrick Barras ajoute que si beaucoup de citoyens font la demande, peut-être le feront-ils.

Jacques Ansermet, Conseiller, demande pourquoi les élèves ne peuvent pas se rendre à la bibliothèque scolaire pendant la pause de midi.

Yvan Laurent, Municipal, répond que c'est en train de se mettre en place. Il existe des heures auxquelles ils peuvent y aller (un peu à midi et en fin de journée). Il faut ajouter qu'il y a en ce moment un manque de personnel et qu'une bibliothécaire scolaire n'est pas seulement là pour faire acte de présence et délivrer des livres, mais doit faire de l'animation.

Michel Luscher, Conseiller, propose de changer les troncs aux Esserts qui font très négligés.

Patrick Barras, Municipal, répond qu'il transmettra la demande à Dominique Fleury, Municipal en charge des forêts.

Philippe Widmer, Conseiller, demande s'il serait possible d'inclure dans le prochain journal de la commune un article sur la gestion des forêts. Lui et ses amis cyclistes trouvent que la forêt de Chésereux est mal entretenue et a récemment appris qu'il ne s'agissait pas de NOS forêts.

François Mathey, Conseiller, rappelle que les forêts sont divisées en secteurs. Pour les forêts qui sont sur notre territoire (environ 500 hectares) la moitié appartient à la forêt cantonale de Bonmont. Le nouveau garde forestier a une manière de travailler un peu « différente » de ce qui se faisait avant. Mais la technique d'exploitation sur nos forêts n'a pas changé ces dernières années.

Philippe Lacôte, Conseiller, revient sur la question de la péréquation. Suite au courriel de Mies et au rapport de Philippe Widmer, il est conseillé de ne rien faire. Pourtant le rapport de la commission de gestion propose une action.

Jean-René Lepezet, Président, répond que ce sont les conseillers qui décident, ils disposent de tout ce qu'il faut dans le règlement communal. Si le Conseil communal en tant que personne morale décide d'agir c'est sa décision. Le rôle du Président à ce stade est de recevoir des courriels et de les faire suivre. C'est au Conseil de se positionner quant à ce sujet au travers des éléments législatifs dont il dispose.

Francis Baud, Conseiller, estime qu'il y a un effet pervers dans la péréquation. On met une charge cantonale sur les communes. La commission de gestion trouve logique que la part communale soit plus conséquente et anormal qu'on doive augmenter les impôts pour pouvoir payer cette charge. C'est un peu facile de se décharger sur les communes !

Philippe Widmer, Conseiller, ajoute qu'une des potentielles solutions est en effet que le Canton paie. Le coefficient cantonal montera et le coefficient communal baissera mais *in fine* ce sera à peu près la même chose. Cette répartition existe depuis la nuit des temps. Les débats au niveau du Canton ont commencé et ça ne sert à rien de faire quelque chose maintenant.

Jean-René Lepezzel, Président, rappelle que le courriel demandait une résolution. Une résolution est le fruit d'une interpellation (voir Règlement communal, définitions en p.23)

Monique Locatelli, Syndique, intervient en disant que c'est un long fleuve. Il y a deux associations, L'UCV qui est très forte (Union des Communes Vaudoises) et l'Association des Communes Vaudoises (ACV) qui a été créée à cause de la péréquation qui ponctionne énormément et principalement les communes du district de la Côte. Cette question revient continuellement lors des assemblées des syndics et des assemblées de l'ACV dont Chésereux fait partie. Nous avons déjà signé il y a plusieurs mois un protocole demandant de revoir la péréquation. Enfin, le Canton et les associations sont entrés en discussion pour essayer de la rendre plus équitable. La pression est mise régulièrement.

Philippe Widmer, Conseiller, rappelle que cette nouvelle loi ne se mettra en place qu'en 2022 et d'ici là rien ne se passera même si nous intervenons.

La séance se clôt avec le verre de l'amitié.

Le Président :



Jean-René Lepezzel



La secrétaire :



Lilly Steimer